

Visite sécurité 28 janvier 2021

Etaient présents

Monsieur Sébastien Cote élu délégué à la protection des populations et à la tranquillité publique

Madame Véronique Brunet élue déléguée au quartier Mosson

Monsieur Fabrice Mathieu Chef du secteur nord police municipale

Monsieur Rani Akrame médiateur ville: agissant sur le terrain en lien avec la police municipale (Direction de la sécurité et de la tranquillité publique (DSTP) et le délégué police population M.Pradel (police nationale) :

Madame Elodie Brun Mandon élue déléguée à la prévention santé et lutte contre les addictions

Madame Clara Gimenez élue déléguée à la politique de la ville et à la cohésion sociale,,vice présidente à la métropole

Monsieur Alain Genre Jazelet délégué du préfet pour le QPPV.

Pour le comité de quartier de Celleneuve Mesdames **Madée Roquefort, Nicole Redonnel, Michèle Huguenin**, Messieurs **Daniel Juraszek et Grégori Metge**

Lors des présentations nous évoquons que le quartier de Celleneuve est actuellement, pour une partie relié au conseil de quartier de la Mosson et pour l'autre au conseil de quartier des Cévennes, deux quartiers n'ayant pas du tout les mêmes problématiques que celles de Celleneuve. Les élus nous confirment qu'il est prévu que Celleneuve puisse avoir son propre conseil de quartier.

Les membres du comité de quartier évoquent l'inquiétude des habitants devant les problèmes croissants de trafic de drogue sur le quartier. Ces problèmes sont bien connus de la municipalité et des services de police. Le démantèlement des filières est la seule solution pérenne et implique des opérations conjointes entre police municipale, police nationale et Etat. Le quartier de Celleneuve est identifié comme un quartier où doit être mis en place ce type d'action concertées dites « GPO » (groupe de partenariat opérationnel) qui sont des actions qui s'étalent sur plusieurs mois. Mais Celleneuve n'est pas le seul quartier de la ville concerné par ces problèmes !

La consommation d'alcool dans l'espace public avec ses conséquences sur les comportements incontrôlables des personnes alcoolisées est également un sujet très préoccupant. Monsieur Cote évoque des arrêtés municipaux qui pourront (quand la situation sera devenue normale) soit imposer la fermeture des épiceries de nuit du mercredi soir au dimanche midi soit d'interdire la vente d'alcool à partir de 21h en obligeant les commerçants à occulter les rayons des alcools .

Il est constaté que les zones de regroupements nocturnes sont souvent mal éclairées (esplanade, bas du quai Louis le Vau, arrière du cimetière) et qu' y améliorer l'éclairage public pourrait être une des solutions au problème.

Sur ces deux problématiques, Madame Brun Mandon, élue à la prévention santé et lutte contre les addictions, évoque son action qui consiste à la mise en réseau de tous les acteurs compétents qui peuvent permettre soit des actions préventives soit un accompagnement des personnes en situation d'addiction vers le soin.

Monsieur Mathieu nous reprecise que les missions de la DSTP (Direction de la sécurité et de la tranquillité publique) sont de verbaliser les stationnements gênants

ou illicites (sur les places PMR), l'occupation illicite des trottoirs par les commerçants, d'intervenir en cas de conflits de voisinage, de nuisances sonores. Des passages des policiers municipaux sont effectués régulièrement place Mansart, place Renaudel, rue Icard. Les épaves de voitures ont été évacuées. Actuellement les policiers municipaux interviennent particulièrement sur le non port du masque et le non- respect du couvre- feu. Le tabac de la route de Lodève, près de l'arrêt du bus 10, est une zone régulièrement contrôlée.

Par contre, en ce qui concerne le stationnement des parents au niveau des écoles aucune pénalisation n'est envisageable (des réactions des associations de parents seraient à craindre), de même que rien ne peut être engagé envers des personnes non solvables telle que la dame aux pigeons de la place Mansart.

Il nous est précisé que les livraisons sont autorisées de 6h à 11h même si elles gênent la circulation (route de Lodève)

Au sujet de la régulation de la diversité des commerces, la mairie envisage de faire valoir son droit de préemption : les locaux du crédit agricole, place Renaudel vont être rachetés par la mairie pour en faire un lieu culturel.

Nous faisons un tour du quartier en nous arrêtant sur les zones problématiques et terminons par le camp des Roms. Monsieur Cote nous informe qu'une solution est envisagée dans un futur proche. Il nous invite à nous rapprocher de Madame Dufoix, élue déléguée à la résorption de l'habitat indigne, en charge du dossier. Il nous rappelle également que Celleneuve va être à partir du 1^{er} avril quartier pilote sur « le permis de louer » afin de lutter contre les marchands de sommeil.

Madame Brunet, en tant qu'élue du quartier, exprime son désir de continuer à travailler en lien avec les habitants de Celleneuve et nous invite à lui communiquer la liste de toutes les problématiques identifiées sur le quartier. Elle envisage de nous rencontrer avec les élus et les services concernés.

Le travail de terrain de Dominique Favier est salué à l'unanimité des élus et des membres du Comité de quartier.

Madame Clara Gimenez en charge de la politique de la ville dit avoir apprécié cette visite de terrain qui lui a permis de voir de manière concrète les problématiques évoquées.